

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 17 MAI 2018 à 19 H 00

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA – M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI – Mme Michelle BOUSCAVERT – Mme Huguette GUERLING – M. Jean-Claude FERANDON – Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN – M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET – M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME

Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER (procuration donnée à Mme SIKORA)
Mme Sophie JOUVE (procuration donnée à M. MONTEIL)
M. Michel RENAUD
M. Denis KAPALA
Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme POMPILI)
Mme Caroline LARRAYOZ (procuration donnée à Mme BOUSCAVERT)
Mme Muriel DESARMENIEN (procuration donnée à M. DEQUAIRE)
Mme Marjorie LE MAY (procuration donnée à M. BOUKHALFA)
M Clément JAY (procuration donnée à Mme GUERLING)
Mme Evelyne LAFOND (procuration donnée à M. ROBERT)
M Christopher DEMBIK (procuration donnée à M. JEROME)
Mme Maryse PERRONIN (procuration donnée à Mme DUBOISSET)

Madame Marie-Thérèse SIKORA, ouvre la séance à 19 H 00 et procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint, Madame Marie-France DUBOST est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 12 Avril 2018 est soumis au Conseil Municipal pour approbation et est adopté à l'unanimité, sans observation.

Madame le Maire précise que l'article de presse relatif au dernier compte-rendu n'est pas encore paru dans la presse locale.

L'ordre du jour est alors abordé.

Une note complémentaire est distribuée, elle concerne les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Monsieur Jacky BOUKHALFA arrive avec quelques instants de retard mais est présent dès la première délibération.

PRET BANCAIRE 2018

Le budget investissement 2018 a été voté le 12 avril avec un emprunt d'équilibre de 1 200 000 euros. Cet emprunt doit permettre d'assurer la part non subventionnée des travaux sur les espaces publics, l'école et le marché couvert, en plus de l'autofinancement propre de la Commune.

Une consultation de 4 organismes de prêts bancaire a été effectuée : Banque Populaire du Massif Central, Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Agricole Centre France.

L'offre du Crédit agricole est la plus avantageuse.

Les taux fluctuent actuellement et la discussion avec les services collectivités publiques du Crédit Agricole Centre France aboutit au retour au taux initialement proposé fin mars et indiqué lors du conseil municipal du 12 avril, à savoir un taux fixe de 1.45%. Les caractéristiques du prêt soumis au vote du Conseil municipal sont donc plus avantageuses et s'établissent comme suit :

- Montant 1 200 000 euros
- Taux fixe : **1.45%**
- Durée : 15 ans
- Remboursement annuel, à capital constant
- Frais d'acte 1 200€
- Déblocage en totalité au 15 juin 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce prêt et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces et documents correspondants à ce dossier.

En complément de la présente délibération, il est précisé :

Avec le taux de 1.49% le cout total des intérêts sur 15 années aurait été de 143 040 euros.

Avec le taux de 1.45% il est ramené à **139 200 € soit 3 840 euros d'intérêts en moins.**

Il est rappelé que 3 emprunts s'achèvent cette année, l'annuité du nouvel emprunt restera largement inférieure au niveau de remboursement actuel.

ETUDE URBANISME SUR LE NORD DE LA VILLE

(Bureau d'études et Assistant à maître d'ouvrage)

En introduction, Madame Marie-Thérèse SIKORA, rappelle que le FNADT devait initialement s'arrêter au 31/12/17 puis une prolongation était attendue jusqu'à fin 2019.

Tel ne sera pas le cas suite à l'arbitrage préfectoral donnant priorité aux nouvelles actions cœur de ville, dont les villes de la taille de Saint Eloy les Mines ne sont pas éligibles.

Au final, la convention FNADT est valable jusqu'au 30/06/2018. Il est par conséquent impératif de bénéficier de l'aide FNADT jusqu'à cette date.

Compte tenu de l'avancement important du programme AMI « Saint-Eloy 2020 », il apparaît nécessaire pour la Commune d'engager, dans le cadre du programme FNADT relatif aux actions d'ingénierie, une nouvelle réflexion axée sur la poursuite du programme de requalification et de restructuration urbaine de la ville et orientée sur les deux principaux objectifs suivants :

1/ Prendre appui sur la prochaine création d'une Maison de Services au Public (MSAP) sur le Nord de la ville, en appui de la Circonscription Territoriale des Combrailles et en coordination avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, pour définir les actions urbaines de réhabilitation et de requalification :

- *De l'entrée Nord et des quartiers Nord de la ville, notamment des secteurs suivants : Secteur urbain « Entrée Nord/Poids de ville » et Secteur urbain « Poids de ville/Place de l'Europe »*
- *Des liaisons urbaines entre les quartiers Nord de la ville et le cœur de ville, axé autour du carreau Saint-Joseph*

2/ Accompagner l'action de confortation de l'offre locale au niveau des commerces et des services, en vue notamment de poursuivre :

- *La rénovation et la reprise des petits commerces, particulièrement absents sur le Nord de la ville*
- *La mise en accessibilité PMR des commerces et des services existants*
- *Le traitement des espaces publics aux abords des commerces*
- *Le traitement de la traverse de la ville à partir du pont SNCF*

Pour mener à bien cette étude, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose alors au Conseil Municipal la désignation des prestataires suivants :

Urbaniste

Désignation : AXESAONE

Montant de la mission : 24 250 € HT

Assistant à maître d'ouvrage Désignation : REUGE Consultant

Montant de la mission : 6 600 € HT

dont AMO Pilotage et suivi de l'étude : 5 400 € HT

dont AMO Avenant Convention d'investissement : 1 200 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal:

1/ Donne son accord pour l'engagement de l'étude Nord de la ville telle qu'exposée ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions et signer tous contrats avec les prestataires indiqués précédemment.

Il est précisé que cette proposition ci-dessus est faite sans avoir réuni la commission d'appel d'offre mais dans le respect du code des marchés publics (prestations inférieures à 25 000 €).

Parallèlement à cette délibération le point est fait sur l'avancement du projet de MSAP, le comité de pilotage s'est réuni en mars, Madame le Maire était encore auprès du département cette semaine. Suite aux études initiales, notamment financées avec l'aide de la Région et du CGET, le programme est chiffré à 2 156 000 euros HT comprenant la part départementale (circonscription sociale) et la MSAP. Le plan de financement pourrait mobiliser du FEADER sur la base de 63% d'un plafond de 70% de subventions publiques sur 1 000 000 € de travaux. Cela reste à finaliser dans le cadre d'un appel à projet. La commune cherche aussi à faire reconnaître dans ce plan de financement l'apport du foncier qui nécessite des acquisitions foncières.

Il convient en outre de bien s'assurer de l'engagement des différents partenaires à venir faire vivre cette future MSAP.

Sa localisation dans le quartier nord de la ville est stratégique et identifiée comme telle dans le programme « Saint Eloy 2020 » depuis le début. Il s'agira d'un équipement de services important pour la population de Saint-Eloy et du territoire, ce que l'ensemble des élus s'accorde à défendre.

PROGRAMME OPAH -VERSEMENTS DE SUBVENTIONS

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rend compte de l'état d'avancement d'un tel programme et propose au Conseil Municipal le versement des subventions accordées pour les dossiers pour lesquels les travaux sont achevés conformément aux dossiers initiaux de demandes de subventions :

M. et Mme Jean-Jacques et Marie-Antoinette POIREL

La Haute Vernade – Les Sagnes 63700 Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention communale à verser *3 000 €*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

1/ Donne son accord pour le versement des subventions OPAH suivantes :

M. et Mme Jean-Jacques et Marie-Antoinette POIREL

La Haute Vernade – Les Sagnes - 63700 Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention communale à verser *3 000 €*

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLICS AUX LIEUX DITS

« LES BOIS LABBE » ET « LES FORGES »

Jacky BOUKHALFA présente ce dossier. La commune a sollicité le SIEG pour inscrire à son programme d'éclairage public 2018, l'extension de l'éclairage public aux lieux dit « Les Bois Labbé » et « Les Forges ».

L'estimation des dépenses s'élèvent à 2 900€ HT, conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant soit 1 450€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- 1/ Approuve l'avant-projet des travaux d'extension de l'éclairage public
- 2/ Confie la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel au SIEG du PUY-DE-DOME.
- 3/ Fixe la participation de la commune au financement des dépenses à 1 450€ HT
- 4/ Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention particulière à ce projet

Ces villages à l'écart du centre-ville bénéficient ainsi d'un éclairage amélioré. Les questions des horaires et du déclenchement de l'éclairage sont également abordées. En outre, sont évoqués les poteaux en bois qui sont remplacés mais progressivement, au fur et à mesure.

QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATIONS

- Information SIEG propriété réseau d'acheminement d'électricité et compteurs

Jacky BOUKHALFA qui siège au SIEG, présente les éléments d'informations sur les compteurs LINKY qui ne sont pas propriété des Communes, mais du SIEG, et ce jusqu'au disjoncteur. Il est important de bien expliquer cette évolution des compteurs car il y a des associations contestataires par rapport aux ondes magnétiques et également aux questions de libertés individuelles. M Christian JEROME apporte des éléments techniques rassurants sur les compteurs LINKY. Une réunion publique d'information pourra être programmée avec ENEDIS.

- Une information est donnée sur le déploiement en cours de la Fibre Optique.
- Madame le Maire informe de la visite de Mr le Préfet le 11 juin prochain, et convie avec Pierre MONTEIL, les élus aux festivités de la 56^{ème} Fête des Vins.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Thérèse SIKORA clos la séance à 20h00.